



CHAPELLE SAINT-MARTIN

LA PLACELIÈRE – CHÂTEAU-THÉBAUD

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT PIE X



OCTOBRE

DIM 18 <i>II^e classe</i>	21 ^e dimanche après la Pentecôte	8h Messe basse <i>Ab Roussel</i> 9h Messe basse <i>Ab Graff</i> 10h30 Messe chantée <i>Ab de Villemagne</i> 17h30 Vêpres et Salut du TSS
LUN 19 <i>III^e classe</i>	St Pierre d'Alcantara confesseur	7h15 Messe basse <i>Ab Roussel</i> 15h30- 16h30 Confessions <i>Ab Ravilly</i>
MAR 20 <i>III^e classe</i>	St Jean de Kenty confesseur	7h15 Messe basse <i>Ab Burguburu</i> 19h Messe basse <i>Ab Graff</i>
MER 21 <i>IV^e classe</i>	Férie <i>St Hilarion abbé</i> <i>Ste Ursule et ses compagnes</i>	7h15 Messe basse <i>Ab Graff</i> 20h30 Cercle des pères de famille
JEU 22 <i>IV^e classe</i>	Férie	7h15 Messe basse <i>Ab Burguburu</i> 8h50 Cercle des Mamans <i>Ab Roussel</i>
VEN 23 <i>III^e classe</i>	St Antoine-Marie Claret évêque et confesseur	7h10 Messe basse <i>Ab de Kerdrel</i> 11h15 Messe chantée <i>Ab Graff</i>
SAM 24 <i>III^e classe</i>	St Raphaël Archange	10h-12h Confessions <i>Ab Burguburu</i> 11h Messe basse <i>Ab Graff</i>
DIM 25 <i>I^e classe</i>	FÊTE DU CHRIST-ROI	8h Messe basse <i>Ab Ravilly</i> 9h Messe basse <i>Ab de Kerdrel</i> 10h30 Messe chantée <i>Ab Graff</i> 17h30 Vêpres et Salut du TSS

Pour tout renseignement

Ecole Saint Martin
La Placelière
44690 CHATEAU-THÉBAUD
44p.laplaceliere@fsspx.fr

☎ 02 40 56 85 26
✉ www.fsspx44.com (*prieuré*)
🌐 laportelatine.org (*district*)
🌐 fsspx.news (*international*)



COMMUNIQUÉ DE LA MAISON GÉNÉRALE

À la suite du communiqué de la Maison générale du 13 juillet 2026 annonçant le dépôt d'une démarche préalable auprès du Dicastère pour la Doctrine de la Foi, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X informe que les voies de recours prévues par le droit canonique ont depuis lors été poursuivies, dans le respect des délais et des procédures établis par le droit.

Par ces démarches, les évêques de la Fraternité entendent exercer le droit que leur reconnaît l'Église, en demandant l'examen des objections juridiques et doctrinales qu'ils ont formulées à l'encontre des textes du 2 juillet.

Dans l'attente de la suite qui sera donnée à ces démarches par les autorités compétentes, la Fraternité entend observer la discrétion requise par la nature de ces procédures. Elle invite prêtres et fidèles à demeurer unis dans la prière à l'intention du Saint-Père et de toute l'Église, dont la loi suprême est le salut des âmes.

INDULGENCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} AU 8 NOVEMBRE

Une indulgence plénière quotidienne, applicable uniquement aux âmes du Purgatoire, est accordée en ces jours par l'Eglise à tous ceux qui rempliront les conditions suivantes :

- Confession dans les huit jours précédents ou suivants
- Communion à cette intention. Une communion ne vaut que pour une indulgence.
- Prières aux intentions du Souverain Pontife : exaltation de la Sainte Eglise ; extirpation des hérésies ; propagation de la foi ; conversion des pécheurs ; paix entre les princes chrétiens
- Exclure toute affection au péché, même véniel
- Accomplir l'œuvre prescrite :
 - Du 1^{er} au 8 Novembre : visite d'un cimetière en y priant pour les défunts même mentalement.
 - Le 2 Novembre : la visite d'une église suffit en y priant aussi pour les défunts.

Jeudi 22 octobre

Cercle des Mamans chez les Petites Servantes. Conférence sur « L'usage vertueux de l'informatique et des moyens de communication » par M. l'abbé Roussel.

Aujourd'hui dimanche 18 octobre

Quête pour les missions du KENYA
Vente des Petites Servantes

Mercredi 21 octobre

Le soir à 20h30 conférence du Cercle des pères de famille sur le thème : « Comment juger moralement une décision en entreprise ? »

Samedi 21 novembre

Tournoi de belotte à la Placelière à 13h.
Inscription auprès du Frère Louis-Joseph
06.19.36.75.82